



Les mouvements sociaux en Belgique, entre pilarisation et dépilarisation

Jean Faniel, Corinne Gobin et David Paternotte

La Belgique compte un tissu d'organisations très dense et une riche histoire de mobilisations sociales de natures et de formes variables. Si la conflictualité sociale est clairement à l'œuvre dans le monde du travail¹, elle n'est pas l'apanage de celui-ci. Et la défense collective d'intérêts communs peut passer par d'autres voies que la grève ou la manifestation, figures emblématiques de l'action collective. Les mobilisations peuvent être le fait de groupes informels ou, au contraire, être portées par des structures solides et s'inscrivant dans une certaine profondeur historique. Comment définir les contours des mouvements sociaux et comment caractériser le paysage belge en la matière ?

Action collective et conflictualité

Différentes définitions des mouvements sociaux jalonnent la littérature scientifique spécialisée. Mario Diani a tenté de les synthétiser en considérant qu'il s'agit de « réseaux d'interactions informelles entre une pluralité d'individus, de groupes et/ou d'organisations engagés dans un conflit politique ou culturel sur la base d'une identité collective partagée »². Une organisation n'est donc pas, en soi, un mouvement social, mais elle peut prendre part à des mouvements sociaux ou les initier.

Érik Neveu met lui aussi en avant la dimension collective des mouvements sociaux et pointe leur logique de revendication : « Il s'agit d'un agir-ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir-ensemble se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une "cause" »³. Les mouvements sociaux se différencient donc d'actions individuelles ou éphémères.

On peut ajouter avec Sidney Tarrow qu'ils interagissent avec leur environnement : « Plutôt que de considérer les mouvements sociaux comme des expressions d'extrémisme, de violence et de déprivation, ceux-ci sont mieux définis en tant que défis collectifs, basés sur des objectifs communs et des solidarités sociales, en interaction soutenue avec les

¹ Voir à ce propos les travaux du Groupe d'analyse des conflits sociaux, qui consacre chaque année depuis 2011 un numéro du *Courrier hebdomadaire* du CRISP à la conflictualité sociale et aux grèves.

² M. DIANI, « The concept of social movement », *The Sociological Review*, vol. 40, n° 1, février 1992, p. 13.

³ É. NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996, p. 11.

élites, les opposants et les autorités »⁴. Il s'agit donc d'interroger leur rapport à l'État ou aux partis politiques, par exemple.

Enfin, les mouvements sociaux se positionnent souvent par rapport au changement, soit qu'ils l'appellent de leurs vœux, soit au contraire qu'ils tentent de l'endiguer ou de revenir « à un état passé – et généralement idéalisé »⁵. Les mouvements sociaux ne sont dès lors pas par nature progressistes mais peuvent au contraire se développer sur des positions que l'on pourra parfois qualifier de réactionnaires.

Les mouvements sociaux s'inscrivent dans l'histoire et sont imprégnés des particularités du contexte dans lequel ils se développent. S'ils peuvent être saisis à travers des épisodes de mobilisation intense ou récurrente, ils peuvent également être étudiés à travers les organisations qui en sont le plus souvent les chevilles ouvrières ou les soutiens. C'est par cette approche que l'on va tenter de cerner le paysage des mouvements sociaux en Belgique.

Le poids des clivages et de la pilarisation

La division de la société belge selon trois clivages principaux (économique, philosophique et linguistique) et la pilarisation (qui découle en bonne partie de l'existence de ces clivages) a influencé de manière déterminante la physionomie de la société civile et les modes d'expression de ses luttes. En effet, l'existence de différents « mondes » (socialiste, chrétien et, dans une moindre mesure, libéral) – les piliers – repose sur une multitude d'organisations : syndicats, mutualités, coopératives, associations culturelles, mouvements de jeunesse, organisations féminines... En résulte l'existence tout à la fois d'une multitude d'acteurs dans tous les champs de l'activité sociale et de liens étroits entre les différents acteurs d'un même pilier.

Dans cette configuration, et vu l'intensité de l'exploitation économique du prolétariat au 19^e siècle et le poids de sa marginalisation politique (à travers les limitations du droit de vote) et juridique (à travers différents mécanismes, dont l'interdiction des grèves jusqu'en 1921 et les entraves à la syndicalisation), les ouvriers ont fondé des coopératives (socialistes, chrétiennes ou libérales) parfois puissantes et des sociétés mutuellistes puis, dans un second temps, des organisations syndicales. Ces dernières ont cherché à se renforcer en développant différents services et protections à destination de leurs membres, ouvrant par exemple la voie à l'existence de caisses de chômage syndicales, tout en développant l'action collective. Dans l'entre-deux-guerres, l'explosion du nombre d'affiliés des syndicats et le déclin ou la faillite de certaines coopératives importantes ont permis au mouvement syndical de prendre l'ascendant sur le mouvement coopératif au sein du mouvement ouvrier. Le renforcement des syndicats après-guerre, dans le cadre de la gestion de la sécurité sociale et du développement de la concertation sociale, et les liens parfois étroits qu'ils entretiennent avec des partis politiques en ont fait des acteurs socio-politiques de premier plan – on compte actuellement environ 3,5 millions de personnes affiliées à la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique (CSC), à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) ou à la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB). L'aspiration des syndicats à jouer un rôle sociétal (ils sont par exemple

⁴ S. TARROW, *Power in Movement: Social Movements and Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 4.

⁵ L. MATHIEU, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004, p. 25.

membres de plates-formes en faveur de la paix et de la démocratie – la Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie, CNAPD – ou du développement des pays du Sud – le Centre national de coopération au développement, CNCD-11.11.11) achève de les rendre, aujourd'hui encore, incontournables dans le champ social belge⁶.

Du côté patronal également, de nombreuses organisations ou fédérations se sont constituées, elles aussi marquées par les clivages qui traversent la société belge et qui sont à la base de son organisation pilarisée. Se trouvant par définition sur le versant « possédants » du clivage économique, face aux syndicats, les organisations d'employeurs (en ce compris les organisations dites de classes moyennes) ont été partagées historiquement sur le clivage philosophique entre tendances libérales et structures chrétiennes. En Flandre, le patronat s'est également organisé au sein du Vlaams Economisch Verbond (VEV)⁷ et, aujourd'hui, des organisations patronales distinctes existent sur une base linguistique ou régionale, à côté d'une fédération nationale, la Fédération des entreprises de Belgique (FEB). Une tension entre organisations d'indépendants et structures représentant davantage les grandes entreprises est également à l'œuvre dans cette sphère. Même si la palette des moyens d'action qu'elles utilisent (le « répertoire de l'action collective », selon l'expression de Charles Tilly⁸) et les revendications qu'elles portent peuvent différer, parfois considérablement, de celles des syndicats, les organisations d'employeurs occupent également une place importante dans le paysage de « l'action collective concertée en faveur d'une cause » ou d'intérêts spécifiques et elles mobilisent des moyens d'action (en ce compris le *lock-out*, voire des manifestations dans le cas des organisations de classes moyennes) visant à faire évoluer la société dans un sens déterminé.

Comme on le voit, le clivage philosophique traverse des organisations qui se positionnent en premier lieu sur un autre clivage (économique ou linguistique). Il a également généré la formation de nombreuses associations. Celles-ci sont ou ont été impliquées dans des mouvements sociaux, soit de manière centrale (que l'on songe aux deux « guerres scolaires » ou que ce soit par rapport aux questions de portée éthique, comme la lutte pour la dépénalisation de l'avortement ou, au contraire, les mobilisations *pro life*), soit en tant que parties prenantes à un mouvement social en faveur d'une cause se situant sur un tout autre plan : par exemple, des groupements ou organisations se situant dans la sphère de la laïcité organisée ou de certains cultes reconnus se sont engagés à différents moments au côté des sans-papiers.

La prégnance du clivage linguistique au sein de la société belge a aussi marqué fortement le paysage des mouvements sociaux. Le Mouvement flamand s'est formé dès les premières années qui ont suivi l'indépendance de la Belgique, en 1830, en réaction à la domination francophone s'exerçant sur l'appareil d'État et à travers celui-ci. Par le biais de pétitions ou de manifestations et par l'entremise de représentants politiques, il est parvenu à transformer considérablement la structure étatique du pays et à obtenir la réalisation d'un nombre significatif de revendications, conférant aujourd'hui une large autonomie aux différentes communautés linguistiques du pays à travers la création des Communautés. D'apparition plus tardive, le Mouvement wallon a également participé à ce mouvement

⁶ Voir J. FANIEL, « Caractéristiques et spécificités des syndicats belges », in É. ARCQ, M. CAPRON, É. LÉONARD, P. REMAN (dir.), *Dynamiques de la concertation sociale*, Bruxelles, CRISP, 2010, p. 93-119.

⁷ Voir D. LUYTEN, « L'économie et le mouvement flamand », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2076, 2010.

⁸ Voir notamment C. TILLY, « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle*, vol. 4, n° 1, 1984, p. 89-108.

de fédéralisation de l'État belge, qui implique aussi une large autonomie de collectivités économiques territoriales instituées en trois Régions. En outre, le clivage linguistique et la structuration régionale imprègnent à peu près tout le tissu associatif et syndical. En conséquence, il n'est pas rare de trouver deux ou trois associations différentes défendant une même cause (l'une francophone, l'autre néerlandophone, ou une flamande, une bruxelloise et une wallonne, comme on l'a indiqué à propos du patronat). Ou de voir une même organisation se doter de structures internes épousant les contours du découpage fédéral de l'État pour mieux jongler avec ceux-ci ou, plus prosaïquement, en raison des sensibilités communautaires ou régionales traversant l'organisation elle-même (phénomènes typiquement à l'œuvre dans chacun des trois syndicats ainsi que dans l'univers des mutualités). Cette adaptation aux caractéristiques du fédéralisme belge peut être source de contraintes ou, au contraire, d'opportunités pour les mouvements sociaux⁹.

Au-delà des piliers et des clivages

Si la pilarisation de la société belge et les trois clivages qui la sous-tendent ont considérablement façonné de nombreux mouvements sociaux à l'œuvre en Belgique et la physionomie des organisations qui portent classiquement ceux-ci, leur étude n'épuise cependant pas ce tour d'horizon. En effet, de longue date se sont développés des mouvements sociaux qui associent des organisations par-delà leur appartenance aux différents piliers – que l'on songe simplement à la pratique du front commun syndical, développée en particulier à partir des années 1930. Plus encore, de nombreuses organisations ne sont tout simplement pas issues d'un pilier ni intégrées à l'un d'entre eux. Ainsi, la Ligue des droits de l'homme a été créée en 1901 et demeure à ce jour une association pluraliste. Elle n'est pas un cas isolé. Au Conseil supérieur de l'éducation permanente, par exemple, organe consultatif de la Communauté française au sein duquel on retrouve des représentants d'organisations actives dans bien des mouvements sociaux, certains mandats sont réservés aux représentants d'associations pluralistes, à côté d'autres occupés par des personnes issues de structures liées aux piliers.

Bien entendu, le mouvement de dépilarisation que l'on a pu observer depuis les années 1960 a également ouvert la voie au développement d'organisations et de mouvements sociaux en dehors des structures pilarisées. Dans le contexte des événements de Mai 68, cette décennie et la suivante ont vu l'apparition ou la mise à l'avant-plan de ce qui a été qualifié de « nouveaux mouvements sociaux ». Cette expression, dont l'usage est sujet à débat dans la littérature scientifique, désigne « l'ensemble des formes d'action collective qui se développent en dehors de la sphère industrielle, suggérant une modification significative et généralisée des logiques de mobilisation »¹⁰. Les publics mobilisés, les causes défendues et les revendications mises en avant se sont diversifiés et, pour partie, détachés des clivages qui structurent traditionnellement la Belgique. Sans être nécessairement nouveaux (ces engagements existaient en général bien avant les années 1960), soutien aux luttes de décolonisation et aux projets de coopération au développement, mobilisations pacifistes ou environnementales, mouvement des maisons médicales, luttes féministes, mouvement des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et

⁹ Voir P. MEIER, « Se mobiliser dans le dédale institutionnel belge », *Politique, revue de débats*, n° 89, mars-avril 2015, p. 28-31.

¹⁰ D. CHABANET, « Nouveaux mouvements sociaux », in O. FILLIEULE, L. MATHIEU, C. PÉCHU (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 371.

intersexués (LGBTQI), etc. sont ainsi l'œuvre d'acteurs pluralistes et, parfois mais pas toujours, d'associations liées à l'un ou l'autre pilier.

Dans les années 1990 et 2000, on a pu retrouver cette diversité dans le mouvement altermondialiste ou dans les divers mouvements de « sans » – sans-papiers, sans-emploi, sans-abri... Néanmoins, que ce soit dans le cas du premier ou de certains des seconds (en particulier les luttes des chômeurs ou même celles des migrants), les syndicats sont impliqués, d'une manière ou d'une autre, et les autres acteurs doivent tenir compte de leur présence, qui constitue pour eux une source d'opportunités mais aussi de contraintes, voire de freins à la mobilisation ¹¹.

Ces dernières années, on a pu observer à nouveau l'importance du mouvement syndical et de ses militants au côté d'associations ou de personnes ne s'inscrivant pas dans un courant spécifique, que ce soit dans des collectifs, des plates-formes, des coordinations, etc. tels que, par exemple, Hart boven Hard, Tout autre chose ou Acteurs des temps présents ¹².

Les moyens et les formes de l'action

Par les moyens dont elles disposent et par le caractère pérenne qu'elles apportent à la mobilisation, les organisations constituent un élément crucial des mouvements sociaux. Il est fréquent que les participants à une action collective centrée sur une question spécifique soient membres d'organisations telles que celles passées en revue plus haut et aient été mobilisés par celles-ci. Dans certains cas aussi, le matériel de propagande, les salles de réunion ou les moyens de transport collectifs sont fournis par ces structures. À cet égard, le monde syndical est souvent un allié précieux pour des associations aux ressources plus faibles ; dans certains cas, les mutualités jouent un rôle semblable. Par ailleurs, la Communauté française subventionne des mouvements et associations actifs dans le champ de l'éducation permanente, finançant ainsi de manière indirecte la contestation sociale. D'autres formes de soutien public à l'action associative ont le même type de résultat. Cela n'est d'ailleurs pas sans poser de questions quant au rapport que cela peut engendrer entre ces associations et les autorités ¹³.

Souvent aussi, les organisations stables, et *a fortiori* celles liées à un pilier, ont un accès relativement aisé aux sphères de la décision politique. Si, en Belgique, il est généralement assez simple d'entrer en contact avec le monde politique, tel est encore plus le cas, en vertu de liens personnels ou structurels, des dirigeants d'organisations disposant de « relais » à ce niveau – et ce constat ne vaut pas uniquement pour les organisations syndicales, patronales ou mutuellistes. Par ailleurs, certaines organisations sont associées directement à la prise de décision, par exemple à travers les mécanismes de gestion de la sécurité sociale ou de la concertation sociale ou par le biais d'un très grand nombre

¹¹ Voir S. BELLAL, T. BERNIS, F. CANTELLI, J. FANIEL (coord.), *Syndicats et société civile : des liens à (re)découvrir*, Bruxelles, Labor, 2003.

¹² Voir S. GOVAERT, « Hart boven Hard et Tout autre chose », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2262, 2015 et F. THEUNISSEN, « Les "Acteurs des temps présents" et la convergence des luttes », *Politique, revue de débats*, n° 89, mars-avril 2015, p. 20-22.

¹³ Voir H. GOLDMAN, « Un militantisme d'État ? », *Politique, revue de débats*, n° 89, mars-avril 2015, p. 31-33.

d'organes de consultation. On peut ainsi parler d'une certaine porosité ou perméabilité des structures étatiques par rapport aux demandes de la société civile organisée¹⁴.

Ces rapports entre organisations sociales et sphère politique expliquent probablement en partie le caractère généralement pacifique des mouvements sociaux en Belgique. Le recours à la manifestation est certes fréquent. Mais il est également assez codifié, routinisé, voire ritualisé : les défilés sont préparés en collaboration avec la police et sont encadrés par les organisations mêmes qui les organisent. Émeutes et épisodes à caractère insurrectionnel demeurent rares dans l'histoire du pays. Quels que soient les moyens d'action auxquels recourent prioritairement les organisations sociales (lobbying, concertation avec les pouvoirs publics, grève, manifestation, pétition, actions d'éclat, etc.) – et ces moyens diffèrent d'un type de mouvement à l'autre, composant un répertoire d'action propre à chacun d'entre eux et ne variant que peu au fil du temps –, on peut également observer une tendance au compromis, entre organisations et avec les pouvoirs publics, afin de faire aboutir certaines revendications.

*

* *

Née d'une révolution, la Belgique connaît des mouvements sociaux de toutes sortes et d'ampleur variable, dont certains ont considérablement façonné les structures sociales et même étatiques. De très nombreuses organisations constituent un tissu social dense et susceptible de porter des mobilisations en leur fournissant des ressources de divers types. Dans ce cadre, les syndicats conservent une place prépondérante. Et la pilarisation qui a structuré la société belge demeure relativement prégnante, même si le champ social la dépasse aujourd'hui largement. Si la mobilisation n'est pas rare en Belgique, elle y est assurément pluriforme¹⁵.

Cet article a été publié dans : *Beep. Bulletin de liaison électronique de l'éducation permanente*, n° 2, décembre 2017, pages 6-9, www.fesefa.be.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Jean FANIEL, Corinne GOBIN et David PATERNOTTE, « Les mouvements sociaux en Belgique, entre pilarisation et dépillarisation », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 6 décembre 2017, www.crisp.be.

¹⁴ D. PATERNOTTE, J. FANIEL, « Belgifiés ? Peut-être. Apathiques ? Pas tout à fait... », *Politique, revue de débats*, n° 89, mars-avril 2015, p. 45-49.

¹⁵ Un ouvrage consacré à cette thématique paraîtra prochainement : J. FANIEL, C. GOBIN, D. PATERNOTTE (dir.), *Se mobiliser en Belgique. Raisons, cadres et formes de la contestation sociale*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan.